



## UNION CYCLISTE INTERNATIONALE

Président

### Aux coureurs

Envoi par email uniquement

Aigle, le 04 mars 2008

Réf: Président / gr

Cher coureur,

Vous connaissez les difficultés que nous rencontrons avec l'édition à venir de Paris-Nice. Je souhaitais vous écrire personnellement pour vous faire part de ma compréhension pour la position dans laquelle vous vous trouvez et pour vous expliquer la situation comme je la vois.

Je vous écris à la demande et avec le soutien de l'organisation qui défend vos intérêts de coureur, le CPA.

En tant qu'ancien coureur moi-même, je comprends vraiment dans quelle situation difficile vous êtes. Je peux imaginer votre réaction aux événements actuels : « pourquoi est-ce que je ne pourrais pas simplement faire mon job de coureur et vous laisser se débrouiller les dirigeants avec les questions politiques ? ». Je suis complètement d'accord avec cette façon de voir les choses et, réellement, je ne vous souhaite rien d'autre que d'être autorisé à participer à Paris-Nice, comme je ne souhaite rien d'autre au sport que d'être débarrassé des querelles politiques.

Dans la situation actuelle, Paris-Nice, sera organisé complètement en dehors de nos règles. Cela est totalement inutile et la course aurait très bien pu être organisée normalement si ASO n'avait pas décidé de l'utiliser afin de défier notre autorité. Je crois qu'ASO ne souhaite plus respecter du tout les règles du cyclisme afin de pouvoir manipuler la situation à son bénéfice.

Les règlements UCI que, je le sais, en tant que coureur vous trouvez parfois ennuyeux, sont cependant cruciaux, en ce sens qu'ils fixent des règles neutres qui concilient les intérêts de tous les acteurs impliqués dans le cyclisme. Sans les règlements UCI, les organisateurs auraient le pouvoir de vous demander à vous et à votre équipe de signer des contrats dans lesquels ils vous dicteraient les conditions auxquelles vous participez à leurs courses. C'est la situation à laquelle vous êtes actuellement confronté avec Paris-Nice, pour laquelle on a demandé à votre équipe de signer un contrat unilatéral qui, par exemple, vous refuse la protection que vous offrent les règlements UCI contre l'exclusion d'une course en cas de menace supposée à l'image de la course ou la possibilité de faire appel auprès du Tribunal Arbitral du Sport en cas d'infraction supposée du règlement anti-dopage.

CH 1860 Aigle / Suisse

) +41 24 468 58 11 fax +41 24 468 58 12

[www.uci.ch](http://www.uci.ch)

En ce qui concerne l'antidopage, il faut aussi noter que les règlements UCI ne seraient pas appliqués : ASO pourrait appliquer ses propres procédures au travers de l'AFLD ; ceci pourrait avoir des conséquences sérieuses, par exemple, sur le traitement des AUT, le recours à des contrôles sur les cheveux qui ne font actuellement pas partie des procédures UCI. Les procédures disciplinaires seraient régies par des règles différentes. En outre, l'AFLD pourrait aussi être tentée de mettre en place ses propres contrôles hors compétition en plus de ceux déjà conduits dans le cadre du passeport biologique.

Sans l'UCI, le futur ressemblerait à cela : des organisateurs encore plus puissants qui vous dictent les conditions dans lesquelles vous avez le droit d'exercer votre profession.

Pour le bien des coureurs et du sport, ASO ne doit pas être autorisée à bafouer l'autorité de l'UCI et à saboter nos règlements en se servant de Paris-Nice. C'est pourquoi, je demande aux équipes et aux coureurs de ne pas participer à cette course si elle se déroule en dehors de nos règlements. Si cela devait être le cas, nous devrions malheureusement prononcer des sanctions, et il est juste que vous soyez informé de manière exhaustive à leur sujet.

#### *Pour les coureurs*

- Six mois de suspension.
- Une amende pouvant s'élever à CHF 10'000.-.
- Perte de points.
- Interdiction de participer aux Championnats du Monde UCI et à d'autres événements.

#### *Pour les équipes*

- Suspension de leur enregistrement auprès de l'UCI pour une période déterminée.
- Une amende pouvant s'élever à CHF 10'000.-.
- Retrait de la licence UCI ProTour / du label Wild Card (le cas échéant).

Les suspensions et les amendes mentionnées ci-dessus représentent des maximas, ce qui signifie qu'en fonction des circonstances le coureur ou l'équipe pourraient se voir infliger une suspension ou une amende réduite.

Pour les coureurs français, la position de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) sera aussi prise en compte. Une procédure sera ouverte contre la FFC pour sa complicité dans cette affaire, et si la FFC est suspendue cela pourrait avoir des conséquences sur la participation des coureurs français à des événements.

J'espère sincèrement que nous n'en n'arriverons pas là et je vous prie de me croire quand je vous dis que cela ne me fait pas plaisir de vous écrire pour vous parler de sanctions. Cependant, étant donné l'attitude d'ASO, j'ai pensé que vous deviez être informé de manière exhaustive sur les conséquences que vous encourez en cas de participation à Paris-Nice si cette épreuve était organisée par ASO en dehors des règlements.

Je vous prie d'agréer, cher coureur, l'expression de mes sentiments distingués.



Pat McQuaid  
Président